

ARRÊTÉ MUNICIPAL

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Arrêté n° 6.4.022/2023

Nous, Maire de la Commune d'HAUBOURDIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément ses articles L2212 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L3321-1, L3334-1 et L3334-2, L3335-1,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 déterminant le périmètre de protection pour l'installation des débits de boissons,

VU l'arrêté municipal du 27 avril 2011 déterminant la consommation d'alcool sur le domaine public (arrêté $n^{\circ}6.1.010/2011$) et la vente à emporter d'alcool entre 22h00 et 6h00 (arrêté $n^{\circ}6.1.011/2011$),

VU la demande présentée par Monsieur VAN HULLE Serge, Président de l'A.C.B.H. et domicilié 148 avenue Roger Salengro à Haubourdin,

ARRETONS

ARTICLE 1 — Monsieur Serge VAN HULLE est autorisé à installer une buvette le SAMEDI 8 JUILLET 2023 de 10h00 à 18h00, rue du Capitaine Haezebrouck, l'occasion d'un vide grenier du quartier de l'Heurtebise.

<u>ARTICLE 2</u> – Les boissons mises en vente sont limitées aux boissons sans alcool et aux boissons appartenant à la 3e catégorie dite restreinte (boissons fermentées non distillées, vins doux naturels et apéritifs à base de vin et de liqueurs ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur).

ARTICLE 3 - Cette autorisation est accordée dans la limite de 5 par an.

<u>ARTICLE 4</u> – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire de Police de LOMME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Haubourdin, le 30 mai 2023

Le Maire,

Publié en Mairie le : 3 1 MAI 2023

Notifié à l'intéressé(e) le : 3 1 MAI 2023

Notifié au commissariat de Lomme le : 3 1 MAI 2023

Pierre BEHARELLE





Monsieur Serge VAN HULLE Président de l'A.C.B.H.

148 avenue Roger Salengro 59320 HAUBOURDIN

HAUBOURDIN, le 30 mai 2023

<u>Direction des Affaires Générales</u> **PB/CH/FG** dag@haubourdin.fr

Objet : Vente au déballage

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre déclaration préalable d'une vente au déballage.

Cette vente est programmée le samedi 8 juillet 2023, rue du Capitaine Haezebrouck à HAUBOURDIN et concerne un vide grenier (braderie).

Votre déclaration a été enregistrée le 30 mai 2023 sous le n° 5.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Pierre BEHARELLE

